

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AVRIL 2011**

**Présents :** Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, CHARRON, PETIT, BRENAC, GERMAINE, ROTELLI, DURAND-SMET  
**Messieurs :** CHASSANY, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, PAUWELS, ENJALRAN, MARGUERITTE, NIVARD.

**Absent ayant donné pouvoir :** Mr BEN KEMOUN à Mr HEILBRONNER  
**Absent excusé :** Mr PROVOST

**Secrétaire de séance :** M. PAUWELS

1. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2011 sont votées à l'unanimité les montants suivants :
  - 2 500 € aux "Blés d'Or"
  - 2 052,26 € à la mission locale (1,07€ par hab.)
  - 170 € au "Souvenir Français"
  - 75 € à "l'ADAMY"
  - 50 € à la "Ligue contre le Cancer"
  - 200 € à la "DIP 307"
  - 886 € à la "Bibliothèque"
  - 1 342,60 € au "Comité de Jumelage" (0,7 € par hab.)
  - 300 € aux "Tréteaux de Chavenay"
  - 1 200 € à "l'ASL foot"
  - 2 000 € au "Sporting Club"
  - 700 € à "la Gaule"
  - 76 € à la "Prévention Routière"Les subventions suivantes sont approuvées  
700 € à l'ACE pour 10 voix favorables  
5 voix contre (souhaitent 900 €)  
2 abstentions  
250 € pour l'Élan de Chavenay (avec 1 abstention)  
Au comité des fêtes, à l'unanimité 10 950 € plus une subvention exceptionnelle de 1150 € pour une fête médiévale.  
Aux rencontres musicales 10 637 € pour 14 voix pour 2 contre et 1 abstention, 3000€ d'aide exceptionnelle avec 2 abstentions et le remboursement des parts dues à l'effet du quotient familial à l'unanimité.  
A DO RÉ MI une subvention de 25 000 € avait déjà été votée.
2. Par tirage au sort, sont retenus comme candidats possible pour les jurys d'assises
  - Mme Caroline WORBE
  - Mr Stéphane FOURNIER
  - Mr Olivier DUTARTRE
3. Mmes PETIT et ACKERMANN seront désormais nos délégués auprès du SIDOMPE avec Mr PROVOST comme suppléant accord unanime.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AVRIL 2011 (suite)**

4. L'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (Noisy le Roi, Bailly, Rennemoulin) au SIDOMPE est entérinée à l'unanimité.
5. L'actualisation du fonctionnement du compte "épargne temps" suite au décret du 20 mai 2010 est entérinée à l'unanimité.
6. La redevance au SIA (syndicat pour l'assainissement) sera de 450 € pour toute nouvelle construction. Vote unanime.

PROCHAIN CONSEIL LE 23 MAI 2011